

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2026024 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/02/2026

Objet : **RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2025**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Decisions budgetaires**

Date de télétransmission : 25/02/2026 Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : 2026=024 Rapport de d\_veloppement durable 2025.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-024.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260216-2026024-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/02/2026

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	11
Représentés :	0
Excusés :	24
QUORUM	9
Votants	11

### SÉANCE DU 16 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du seize février à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 9 février 2026.

**Étaient présents :** HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, POUMIROL Émilienne, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, MALRIC Line, membre suppléant, GILLON Christophe, membre suppléant, CAZALOT Christian, membre suppléant

**Étaient représentés :**

**Étaient excusés :** DEUILHÉ Serge, membre titulaire, DEGERS Laurence, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, ESCOBEDO André, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SIORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant,

### **OBJET : RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2025**

Vu la loi n°200-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;  
Vu la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales  
Vu l'article L.3311-2 du CGCT ;  
Vu l'article L.3241-I du CGCT ;  
Vu la circulaire n° NOR/INT/B/02/00059/C du 26/02/2002 ;

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **23 FEV. 2026**, identifiant de la délibération  
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne  
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi « Grenelle 2 ») soumet les conseils départementaux à la présentation d'un rapport sur la situation interne à l'institution en matière de développement durable. Cette obligation, codifiée à l'article L. 3311-2 du CGCT s'applique aux SDIS par le truchement de l'article L. 3241-I dudit code.

Depuis la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (ayant modifié l'article L3311-2 du CGCT), le rapport annuel développement durable (RADD), doit être établi au regard des 17 objectifs de développement durable (ODD) inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'assemblée générale des Nations Unies.

Vous trouverez, en annexe le RADD 2025 qui a pour but de regrouper les projets qu'a mené le SDIS31 qui contribuent à l'atteinte des ODD. Ce RADD s'inscrit dans la continuité de projets que souhaite mener le SDIS31 afin de mesurer et réduire l'impact de ses activités aussi bien sur des enjeux environnementaux que sociaux.

**ENTENDU** le rapport Floriane NORMAND, Rapporteur

**APRÈS en avoir délibéré,**

Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

**PRENNENT ACTE** du rapport annuel 2025 sur le développement durable de l'établissement

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **23 FEV. 2025**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 09  
secretariatdir@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex